



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition: 05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PRIMOXY AH DURCISSEUR
1. 1. 1. Contient:
- alcool benzylique
 - 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine isophoronediamine
 - Acide salicylique
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Résine pour système de revêtement
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Groupe T.L.M.
route Montluçon, 20
F- 03410 PREMILHAT
France
Tél: +33 (0)4 70.51.52.97
Télécopie: +33 (0)4 70.51.57.21
Courriel: contact@groupe-tlm.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
1. 5. Formule: 405D
1. 6. N° code du produit: 405D

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- Corrosion cutanée - Catégorie 1 - H314
 - Lésions et irritations oculaires - Catégorie 1 - H318
 - Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e) - H302
 - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317
 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - H412
 - Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation - H332
 - Contact cutané - Catégorie 5 - H313

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger -

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H313(*) Peut être nocif par contact cutané
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H402(*) Nocif pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.

2. 2. 3. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 4. Intervention:

P301 EN CAS D'INGESTION:



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.</p>
2. 2. 5. Stockage:	P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	EUH208 EUH208 Contient du (de la) • 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine isophoronediamine. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Dangers principaux:	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Peut provoquer le cancer. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2. 5. Autres dangers:	Aucun connu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none">• alcool benzylique- N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6- Conc. (% pds) : 40 < C <= 50- SGH :* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332 • 3-aminométhyl-3,5,5-triméthyl-cyclohexylamine isophoronediamine- N° Id: 612-067-00-9 - N° CE: 220-666-8 - N° CAS: 2855-13-2- Conc. (% pds) : 40 < C <= 50- SGH :* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314- Tox. aq. chron. 3 - H412 • Acide salicylique- N° CE: 200-712-3 - N° CAS: 69-72-7- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5- SGH :* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
---	---



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - Divers :
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

 - Hydrocarbures aromatiques en C8 distillat d'huile légère, haut point d'ébullition
 - N° Id: 648-010-00-X - N° CE: 292-694-9 - N° CAS: 90989-38-1
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH08 - Danger pour la santé - Canc. 1B - H350 - Mutag. 1B - H340

 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
 - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
 - (*)
 - Divers :
 - VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442

 - Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas — non spécifié;
 - N° Id: 649-356-00-4 - N° CE: 265-199-0 - N° CAS: 64742-95-6
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304 - Canc. 1B - H350 - Mutag. 1B - H340

 - éthylbenzène
 - N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4
 - Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
 - SGH :
 - * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304
 - (H373 (organes de l'ouïe))
 - Divers :
 - VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- | | |
|--------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les |



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition: 05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.</p>
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	<p>Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.</p>
4. 1. 5. Ingestion:	<p>Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.</p>
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	
4. 2. 1. Inhalation:	<p>Aucun effet important ou danger critique connu.</p>
4. 2. 2. Contact avec la peau:	<p>Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur</p>
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	<p>Irritant pour les yeux. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur</p>
4. 2. 4. Ingestion:	<p>Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.</p>
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	<p>Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.</p>
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5. 1. Moyens d'extinction:	<p>Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être</p>



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition: 05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

utilisé pour étouffer l'incendie.

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Phénoliques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Si la quantité d'oxygène est insuffisante, la combustion produit une fumée dense.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine.
Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sûreté ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.
Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

Refroidir, si possible les récipients/citernes/réservoirs par pulvérisation d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Petit déversement accidentel:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel:

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

Température maximum de manipulation: 40°C.

Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs. Ventilation le long du sol.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Stocker entre les températures suivantes: 2 à 40°C (35.6 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas 40° C. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	De même nature que celui d'origine.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Non disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442
 - éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884

Non disponible

8. 1. 2. Indice biologique:

Données non disponibles.

8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: Filtre anti-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition > 65 °C), type A.

8. 2. 2. Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété,



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition: 05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.</p>
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	<p>Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.</p>
8. 2. 4. Protection des yeux:	<p>Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.</p>
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	<p>Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.</p>
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	<p>Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-oeil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.</p>

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	Liquide
9. 1. 2. Couleur:	Incolore
9. 1. 3. Odeur:	Aminée
9. 1. 4. PH:	9
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Non applicable
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1.01 (20°C)
9. 1. 9. Viscosité:	8000 +/- 200 mPa.s (25°C)
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Données non disponible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

10. 1. Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10. 2. Stabilité chimique:	Instable à températures élevées.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Polymérisation ne se produira pas.
10. 4. Conditions à éviter:	Éviter l'exposition à court terme à des températures supérieures 300 °C. Éviter l'exposition prolongée à des températures supérieures 250 °C. Une décomposition potentiellement violente peut se produire à plus de 350 °C. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La montée en pression peut être rapide.
10. 5. Matières incompatibles:	Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides forts. Oxydants forts. Éviter le contact avec les métaux tels que: Aluminium. Zinc. Cuivre. Métaux galvanisés. Éviter un contact non intentionnel avec ce qui suit: Hydrocarbures halogénés
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Ammoniac. Oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Un contact cutané prolongé ou avec une grande surface de la peau peut entraîner l'absorption de doses nocives. Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.
11. 2. 4. Ingestion:	Faible toxicité par ingestion. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge.
11. 3. Sensibilisation:	Chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non disponible
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non disponible
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun effet important ou danger critique connu.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition: 05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas rejeter les déchets résiduels du produit dans les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

13. 2. Emballages contaminés:

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU:

2735

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:

POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S (isophorone diamine)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14. 3. 2. Groupe d'emballage:

III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:

8

14. 3. 4. Code de classification et dispositions spéciales:

C7 274

14. 3. 5. Instructions d'emballage:

P001 IBC03 LP01 R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe:

8

14. 4. 2. Groupe d'emballage:

III

14. 4. 3. Polluant marin:

-

14. 4. 4. N° FS:

F-A, S-B

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:

8

14. 4. 6. Instructions d'emballage:

P001 LP01

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe:

8

14. 5. 2. Groupe d'emballage:

III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:

8

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:

Aéronef passager et cargo



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRIMOXY AH DURCISSEUR

Version:1

Date de la première édition:05/05/2015

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 6. Dangers pour l'environnement:	Oui
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Données non disponibles
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Données non disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H350 Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H340 Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H332 Nocif par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. H302 Nocif en cas d'ingestion. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
16. 2. Historique:	
16. 2. 1. Date de la première édition:	05/05/2015
16. 2. 2. Version:	1
16. 3. Réalisé par:	Sds